

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

Appel à propositions

La Banque européenne d'investissement propose une nouvelle bourse au titre de son programme EIBURS, volet de l'action conjointe BEI-Universités en faveur de la recherche

(2009/C 246/06)

Les relations institutionnelles de la Banque européenne d'investissement avec le milieu universitaire prennent, pour l'essentiel, la forme d'une action conjointe BEI-Universités en faveur de la recherche, qui comporte trois programmes distincts:

- **EIBURS**, le programme de parrainage de la BEI en faveur de la recherche universitaire,
- **STAREBEI**, **ST**Ages de **RE**cherche **BEI**, un programme de financement destiné aux jeunes chercheurs qui travaillent sur des projets conjoints de la BEI et des universités,
- les **Réseaux universitaires BEI**, un mécanisme de coopération pour les réseaux universitaires présentant des caractéristiques particulièrement adaptées au soutien des objectifs du groupe BEI.

EIBURS accorde des subventions à des centres de recherche universitaires qui travaillent sur des thèmes de recherche présentant un intérêt majeur pour la Banque. D'un montant maximal de 100 000 EUR par an sur une période de trois ans, les financements EIBURS sont accordés, à l'issue d'une procédure de sélection, à des facultés ou à des centres de recherche universitaires, dans l'UE et dans les pays adhérents et en voie d'adhésion, ayant un savoir-faire reconnu dans des domaines sélectionnés par la BEI, et ce afin de les aider à développer leurs activités dans ces domaines. La proposition retenue devra déboucher sur un éventail de résultats (recherche, organisation de cours et de séminaires, création de réseaux, diffusion des résultats, etc.) qui feront l'objet d'une convention contractuelle avec la Banque.

Pour l'année universitaire 2009/2010, le programme **EIBURS** a sélectionné une nouvelle ligne de recherche:

— **Fonds de développement urbain en Europe: opportunités, structures et opérations**

Initiative stratégique conjointe de la Commission européenne et de la BEI, le programme JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas*) est destiné à promouvoir les fonds de développement urbain (FDU), autrement dit les dispositifs d'ingénierie financière soutenant l'investissement durable dans les zones urbaines. Répondant à la nécessité de favoriser la rénovation et la transformation des villes européennes, le programme JESSICA contribue à remédier au manque de financements pour des partenariats public-privé et des projets satisfaisant aux critères d'un développement urbain intégré et durable.

Cette initiative vise à stimuler la croissance d'un nouveau segment du marché européen des fonds d'investissement, alimenté par des fonds spécialisés dans l'identification et le financement d'infrastructures urbaines durables ainsi que dans l'appui aux opérateurs de la transformation urbaine capables d'obtenir des résultats en matière de développement durable des villes. Ce segment émergent présente quelques similitudes avec les instruments déjà en place, tels que fonds d'infrastructure, fonds immobiliers et fonds éthiques, mais combine certaines de leurs caractéristiques pour créer de nouvelles structures organisationnelles faisant appel à des modes de gouvernance, des compétences professionnelles et des capacités d'analyse et de création de réseaux spécifiques.

Le programme d'étude proposé devra être axé sur ce segment émergent et en décrire les formes dans les différents pays et régions d'Europe. Il fera le point sur l'état des connaissances et examinera les théories actuelles en matière de fonds de développement urbain, contribuant ainsi à combler le fossé qui sépare la profession et la communauté universitaire. Il devra aussi prendre en considération les processus de développement urbain en Europe et leurs effets à moyen et à long terme sur la demande de biens et services urbains et les besoins de financements associés. L'un des principaux objectifs de ce programme est de permettre aux FDU, en tant qu'investisseurs dans des projets de développement urbain durable, de mieux comprendre les risques et opportunités associés au financement à long terme de projets dans les villes européennes. La proposition retenue devra démontrer que les capacités de recherche, l'expérience et les sources d'informations du candidat peuvent être conjuguées à la vaste documentation disponible par suite des études diligentées par la BEI dans le cadre de l'initiative JESSICA.

Le programme d'étude proposé devra aboutir aux résultats suivants:

- articles, pour publication dans les revues professionnelles et universitaires,
- modèles d'organisation et de fonctionnement des fonds de développement urbain, notamment structures juridiques, principes et critères de performance, méthodes et comparatifs d'évaluation et de gestion des portefeuilles d'actifs,
- modules de formation des investisseurs à long terme, notamment des professionnels et spécialistes impliqués dans des actions et projets financés par des fonds de développement urbain, montage financier et conseil ou assistance technique.

La date limite de soumission des propositions est le 30 novembre 2009. Les propositions qui seront soumises après cette date ne seront pas prises en considération. Les dossiers seront envoyés à l'adresse suivante:

Action conjointe BEI-Universités en faveur de la recherche
100, boulevard Konrad Adenauer
2950 Luxembourg
LUXEMBOURG

À l'attention de M^{me} Luisa Ferreira, coordinatrice

*Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du programme **EIBURS** et sur les autres programmes et mécanismes en place, prière de consulter la page: <http://www.bei.org/universities>*
